



A Paris, dans le 18^e arrondissement, l'un des nombreux double-sens cyclables de la capitale. Photo Evelyne P.

Le double-sens, c'est le bon sens

Avantageux pour le cycliste, le double-sens cyclable raccourcit les distances à parcourir et garantit une sécurité avérée du fait de la bonne visibilité réciproque des usagers de la voirie. Il est en général plus sûr pour le cycliste de croiser un véhicule motorisé que d'être dépassé par celui-ci, respectant trop rarement la distance réglementaire de 1 mètre !

Facile à réaliser sans lourds travaux de voirie, il permet un meilleur maillage du réseau cyclable.

Les perles des élus qui s'opposent au double-sens

Le maire de Petit-Quevilly, dans le bulletin municipal de septembre : "...Cet automne, notre plan cyclable sera adopté... L'objectif est simple : faciliter la coexistence entre piétons, vélos et voitures dans Petit-Quevilly. Dans une même journée, chacun d'entre nous peut être amené à utiliser sa voiture, marcher un peu, choisir de faire un tour à vélo ou encore de prendre le métro..."

(Les habitants de Petit-Quevilly qui vont travailler tous les jours - quelquefois coincés dans le métro bondé - apprécient sûrement cette vision idéale de leurs déplacements quotidiens ! Le vélo, ce n'est pas seulement pour faire un tour.)

L'arrêté pris à Petit-Couronne le 1^{er} juin 2010 :

" Article 1^{er} : la circulation des cyclistes et de **toutes circulations en mode doux** sera autorisée et **seule-**

ment autorisée dans le sens de la circulation automobile en général et ce, à l'intérieur des zones de rencontre et des zones 30 sur les voies en sens unique sur le territoire de Petit-Couronne".

Attention, piétons, on ne marche pas en sens interdit !

et les encouragements du président de la Fubicy

Ch. Raverdy dans le "Vélocité" de juin dernier : "...le vélo est une alternative au déplacement automobile individuel qui reste sous-utilisée dans la plupart des agglomérations. Si les aspirants cyclistes sont plus nombreux, c'est aux élus des collectivités de mettre en place des aménagements pour transformer nos territoires en améliorant leur cyclabilité. A nous de veiller, par nos actions militantes et associatives, à leur rappeler qu'une ville plus cyclable est une ville plus agréable !

Quand Sabine prend ses pinceaux :



Mardi 6 juillet, à l'heure du déjeuner, sous l'œil des journalistes (et de la police !), quelques adhérents de SABINE se sont armés de pochoirs et de peinture blanche pour une opération de marquage au sol rue Guillaume Le Conquérant à Rouen. Cette rue, en sens unique et en zone limitée à 30 km/h, peut être empruntée à contre-sens par les cyclistes depuis le 1^{er} juillet.

Cette action, purement symbolique, avait pour but d'interpeller, par le biais des médias, les municipalités qui n'ont encore rien fait pour la mise en application de la nouvelle réglementation. Mais nous voulions aussi sensibiliser les piétons, les cyclistes et les automobilistes aux avantages du double-sens cyclable, raccourcissant les distances à parcourir et garantissant la sécurité du fait de la bonne visibilité réciproque des usagers de la rue.

Bilan positif : échanges avec piétons et automobilistes plus deux articles dans le quotidien Paris-Normandie et une interview de France-Bleu.

Commentaires et photo M.-L.